



la force syndicale

en Essonne

Pour toute information :

DAVID Tél : 07 69 45 57 42

ISMAHEN Tél : 07 49 56 51 66

AUORE Tél : 07 69 35 82 686

91snudifo@gmail.com

infos RIS →



R.I.S.

Réunion d'Information Syndicale

MERCREDI 14 octobre 2026
maternelle Pauline Kergomard
de 9h00 à 12h00
3 rue Baudelaire
91400 Saclay
INSCRIPTION INDISPENSABLE

**Rassemblons-nous pour défendre nos revendications,
notre statut d'enseignants fonctionnaires d'État,
*participons aux RIS du SNUDI FO 91 !***

Vous pourrez poser toutes vos questions au cours de cette RIS.

Vous pourrez témoigner, déposer vos dossiers et vous syndiquer (si ce n'est pas déjà fait ...)

Inscrivez-vous auprès du SNUDI FO 91 par GOOGLE FORMULAIRE :

ici lien complet → <https://forms.gle/X9RLEZCwdi4p5mLS7>



INSCRIPTION INDISPENSABLE

Tous les collègues sont les bienvenus : Les Réunions d'Information Syndicale (R.I.S.) sont ouvertes à tous les collègues, syndiqués ou non. Tous les PE (stagiaires, titulaires ou contractuels) ont droit de déduire 3 demi-journées de Réunion d'Information Syndicale par an.

Ces heures de R.I.S. sont déductibles des 108 h.

Notamment des animations pédagogiques imposées !

Il faut s'inscrire aussi sur [DSDEN 91 | Colibris - Académie de Versailles](#)

<https://portail-versailles.colibris.education.gouv.fr/personnels-du-1er-degre/dsden-91/>

Cliquer sur [CA-A1D Autorisations d'absences 1D](#)

Ensuite, dans motif de la demande, il faut sélectionner :

6) Raisons syndicales puis Réunion d'information syndicale

Dans détail de la demande, écrire: « Participation à la RIS du XXX à XXX de 9h00 à 12h00 ».

Dans un 2nd temps, faire une nouvelle déclaration sur colibris, sélectionner en motif « RIS » et noter en commentaire : « La RIS du X viendra en déduction de X » pour pouvoir déduire ses heures de RIS de ses 108 h.

Vous pouvez participer à une RIS sans en informer votre IEN mais en ce cas vous ne pourrez pas déduire les heures de réunion de vos 108 h.

NE RESTEZ PAS ISOLÉS !

Le SNUDI FO 91 défend les droits de tous les collègues